

# TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

## Recrute

### POUR SA DIRECTION DES ESPACES VERTS

### DEUX ARBORISTES-ELAGUEURS (H/F)

### Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux

Deux postes d'Arboristes-élagueurs sont à pourvoir à la Direction des Espaces Verts, postes basés sur la Commune de Tours.

Placé sous l'autorité d'un Agent de Maîtrise, les agents seront chargés de :

**MISSIONS** : entretien du patrimoine arboré, principalement lors d'interventions en hauteur

#### **A) Activités principales (avec % d'occupation du temps) : 90**

- Travaux d'élagage avec interventions en hauteur,
- Travaux d'abattage et de démontage d'arbres,
- Tronçonnage et broyage des branches issues des élagages,
- Conduite de camionnettes (déplacements sur chantiers),
- Entretien quotidien des tronçonneuses.

#### **B) Activités spécifiques (avec % d'occupation du temps) : 10**

- Participation à la mise en place des supports de signalisation lors des interventions sur les voies et lieux publics,
- Soin aux arbres,
- Evaluation phytosanitaire des arbres.

#### **PROFIL :**

- Certificat de spécialisation «Elagage et soins aux arbres» - obligatoire,
- CAP ou BEP Travaux Sylvicoles ou bûcheronnage voire Jardins-Espaces-Verts apprécié,
- Connaissance des techniques de taille,

- Connaissance des essences forestières et ornementales,
- Connaissance des matériels d'élagage et de tronçonnage, de leur entretien courant et des règles de sécurité à respecter lors de leur utilisation
- Inclinaison à la vigilance et à la prudence et sensibilisation aux mesures de sécurité.
- Parfaite condition physique : agilité, non sujet au vertige, bonne acuité visuelle et auditive
- Esprit d'équipe développé ; esprit d'initiative.
- Permis B obligatoire,
- CACES R386 1B apprécié.

### **REGIME DE TRAVAIL :**

- 21 jours de RTT, les modalités et horaires sont les suivants :
- **Hiver** : 01/11 au 28/02 : **37 H 30 (08 H – 11 h 45 et 13 h – 16 h 45),**
- **Eté** : 01/03 au 31/10 : **40 H 00 (07 H 30 – 11 h 45 et 13 h – 16 h 45).**

### **SUJETIONS PARTICULIERES :**

- Port des E.P.I. réglementaires pour les travaux dans les arbres et pour le tronçonnage au sol,
- Port de la tenue adaptée aux travaux sur la voie publique (baudrier, etc...),
- Utilisation de matériel d'élagage, tronçonneuses, nacelles, véhicules,
- Balisage des chantiers d'élagage.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à **Jac BOUTAUD**, Responsable de Gestion du Patrimoine Arboré au 02.47.21.62.85 ou 06.23.17.03.05.

Si vous êtes intéressé(e) par ce poste, veuillez faire acte de candidature (lettre de motivation et curriculum vitae), sous couvert de votre Chef de Service le cas échéant, auprès de la Direction des Ressources Humaines **jusqu'au 21 mai 2017** ou à [s.collongues@tours-metropole.fr](mailto:s.collongues@tours-metropole.fr)